

Reconquérir ou créer des zones humides

De nombreux retours d'expérience montrent qu'il est primordial de préserver les zones humides avant d'en arriver à une situation nécessitant des interventions bien plus lourdes, plus longues pour recouvrer les **nombreux services rendus** par celles-ci et plus coûteuses pour la société.

Toutefois, certains territoires méritent d'engager des politiques de reconquête ou de création de zones humides et alors deux types d'actions possibles :

- reconquête de zones humides disparues (par drainage, mise en culture, etc...) : ex. de la remise herbe et de la **recréation d'ancien bras de la plaine du Rhin en réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne** (sur des terrains anciennement cultivés en maïs) : objectifs « préservation de la ressource en eau » et « biodiversité ».

- création de nouvelles zones humides : en lieu et place de bassin de rétention ou de canalisation pour le transfert des eaux pluviales, en sortie de STEP, en sortie de réseaux de drainage, en lieu et place de réserves à incendie. Il s'agit là de combiner un objectif existant avec des objectifs « préservation de la ressource en eau » et « biodiversité ».

Les nouveaux **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** peuvent définir des orientations et dispositions en ce sens.